

**DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**  
**COMMUNE DU BOURG D'HEM**  
-----  
**Séance du 12 Février 2024**

**DÉLIBÉRATION N°DEL2024-02**  
**PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL STAGIAIRE ET**  
**TITULAIRE IRCANTEC**

L'an deux mille vingt-quatre le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le deux février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

**Étaient présents** : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
M. LASNIER, BOUCHET, BATHIER.

**Étaient absentes excusées** : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, DUPONTET Marie-Ange.

**Secrétaire de séance** : M. FRAPPAT Olivier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une :

- « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 40 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P. ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.

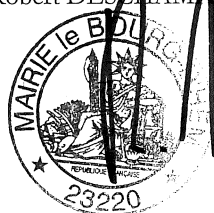
Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Oui	07
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 15 février 2024

Le Bourg d'Hem, le 15 février 2024

Le Maire

Robert DESCHAMPS



*Affiché le 15 février 2024*